



TARIFS

FACTURATION AU QUOTIEN FAMILIAL	1 ^{ER} ET 2 ND ENFANT			3 ^{ÈME} ENFANT ET +		
	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE	FORFAIT 5 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	PRIX JOURNÉE
QUOTIENT FAMILIAL 1 INFÉRIEUR OU ÉGAL À 700 €	31,35 €	25,08 €	13,70 €	28,20 €	22,56 €	12,32 €
QUOTIENT FAMILIAL 2 ENTRE 700 € ET 900 €	47,75 €	38,20 €	13,70 €	43,00 €	34,40 €	12,32 €
QUOTIENT FAMILIAL 3 ENTRE 900 € ET 1 200 €	64,20 €	51,36 €	16,85 €	57,75 €	46,20 €	15,16 €
QUOTIENT FAMILIAL 4 SUPÉRIEUR À 1 200 €	80,60 €	64,48 €	16,85 €	72,55 €	58,04 €	15,16 €

Consultation de la délibération sur le portail familles du Val de Sarthe.

Infos Aide aux temps Libres de la CAF :

Pour les familles qui bénéficient de cette aide et qui souhaitent utiliser une partie ou l'intégralité de l'aide pour le paiement de la facture des vacances d'automne, **l'attestation de l'aide aux temps libres doit être transmise impérativement au service Enfance avant les vacances d'automne.** Après la date du 31 octobre, vous n'aurez plus la possibilité de les utiliser (au-delà de cette date, les ATL ne sont plus pris en charge par la CAF).

Pensez à actualiser les informations familles et enfants sur votre compte du portail familles, ainsi que les documents à transmettre AVANT l'ouverture de l'accueil :

- L'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) du foyer avec le montant du revenu brut global.
- L'attestation de paiement des prestations familiales (CAF, MSA...), ainsi que le numéro d'allocataire.
- Les copies des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant.
- L'attestation responsabilité civile et individuelle accident.

Tout dossier incomplet pour le calcul des tarifs entraînera l'application du plein tarif. Ce dossier est valable pour chaque période de vacances de l'année civile.

INFORMATION

Service enfance
Communauté de communes du Val de Sarthe
29, rue du 11 novembre - 72210 La Suze-sur-Sarthe
02 43 83 52 41
guichetfamilles@cc-valdesarthe.fr



Conception : service commun communication du Val de Sarthe. Photos : DR.
Impression : Imprimerie Ma Bonne Impression - Barberaz (73).

ACCUEIL DE LOISIRS

AUTOMNE 2023

3-11 ANS



5 SITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux enfants **nés entre 2012 et 2020** (3 ans révolus et scolarisés). Des activités variées sont proposées chaque jour.

ACCUEIL DU 23 OCTOBRE AU 03 NOVEMBRE 2023



FERMETURE LE MERCREDI 1^{ER} NOVEMBRE

CÉRANS-FOULLETOURTE
(3-11 ans)
Espace Gérard Véron
10, rue de la République

GUÉCÉLARD
(3-11 ans)
École René Cassin
chemin du Dauphin

LA SUZE-SUR-SARTHE
(3-11 ans)
École de la Renardière
rue de la Renardière (parking gymnase)

LOUPLANDE
(3-11 ans)
École Mozart
8, route de Soulligné-Flacé

SPAY
(6 ans-11 ans)
Domaine du Houssay
route d'Arnage

FACTURATION / RÈGLEMENT

Vous recevrez sur votre compte du portail familles la facture proforma et également un « avis des sommes à payer » par courrier et émis par le Trésor Public. Pour tout paiement en direct (espèces, chèques), nous dépendons de la Trésorerie de Sablé-sur-Sarthe.

Les différents modes de paiement sont :

- Chèques
- Espèces
- CB de votre compte du portail familles (lien vers le site de impots.gouv.fr)
- Chèques vacances ANCV
- Chèques CESU
- Tickets loisirs MSA
- Aides aux loisirs CAF



Les services du Val de Sarthe ne sont pas habilités à recevoir et à traiter de l'argent en-dehors des régies spécifiques.

INSCRIPTIONS

RÉSERVATIONS DU 25 SEPTEMBRE AU 08 OCTOBRE

Pour les petites vacances, inscription au forfait 4 ou 5 jours, ou à la journée.

<https://ccvaldesarthe.portail-familles.net>

PORTAIL FAMILLES
DU VAL DE SARTHE

Vos démarches en un clic.

24h/24 et 7j/7

Compte sécurisé

Paiement en ligne



Les réservations aux activités d'automne 2023 sont enregistrées sur le portail familles de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Familles qui disposent déjà d'un compte sur le portail familles

- S'assurer que les fiches famille et enfant(s) sont remplies complètement ainsi que les attestations.
- S'assurer que les documents joints sont valides (attestation d'assurance responsabilité civile, vaccinations).

Familles qui ne disposent pas de compte sur le portail familles

- Faire une demande d'ouverture de compte avec le formulaire en lien sur le portail. Suite au transfert de votre dossier sur le portail familles vous recevrez un mail avec un lien d'activation, votre identifiant et votre code d'accès.
- Remplir entièrement les différentes fiches sur votre compte avant d'accéder au planning des réservations :
 - Fiche famille (information du compte / voir, modifier les informations de la famille : coordonnées, informations personnelles, les parents, règlement et attestation sur l'honneur).
 - Fiches enfants (en cliquant sur le nom de l'enfant / voir, modifier la fiche enfant : informations enfants, renseignements médicaux, personnes à contacter, personnes autorisées, autorisations).

Dès que les fiches famille et enfant(s) sont entièrement remplies, vous pouvez accéder aux plannings des réservations (guide de l'utilisateur).

Les réservations peuvent être modifiées dans le délai imparti. Au-delà, les réservations sont définitives et facturables.